

Formulaire d'enregistrement pour la garde de poules pondeuses en milieu urbain

Conformément à l'article 18 du Règlement numéro 20-346 de la Municipalité de Bégin, toute personne souhaitant avoir la garde de poules pondeuses à l'intérieur du périmètre urbain doit, au préalable, dûment s'enregistrer à l'aide du présent formulaire.

Votre inscription permet à la Municipalité de Bégin :

- D'assurer un meilleur contrôle de l'activité sur son territoire en tenant un inventaire des gardiens et gardiennes de poules pondeuses ;
- De mesurer l'intérêt de la population pour cette activité ;
- D'intervenir plus efficacement en cas de plaintes ;
- De vous aviser, au besoin, sur les bonnes pratiques ;
- Pour vous prévenir dans le cas où un avis de maladies contagieuses est transmis par le MAPAQ.

L'omission de s'inscrire sur le registre de la Municipalité constitue une infraction passible d'une amende minimale de 100 \$ plus les frais.

- Je déclare avoir lu et compris le règlement municipal numéro 20-346
- Je déclare être propriétaire de l'immeuble identifié dans le formulaire.

Nom du requérant : _____

Adresse : _____
Bégin (Québec) G0V 1B0

Téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre de poules gardées : 2 3 4